Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

Papillonnages

N°29 / septembre 2008

Les Ressources

Au moment où la question du pouvoir d'achat est omniprésente dans le débat politique et les relations sociales, nous avons choisi pour ce numéro le thème des ressources des personnes handicapées vu sous les regards croisés des acteurs : personnes handicapées, familles, professionnels...

Notre adhésion au mouvement inter associatif « ni pauvre, ni soumis » et notre participation à la manifestation du 29 mars 2008 à Paris montrent

notre attachement à la citoyenneté de tous.

Celle-ci ne peut exister sans un minimum de moyens.

Trop de personnes handicapées aujourd'hui n'ont pas ces moyens. La solidarité, à tous les niveaux, doit être développée pour leur permettre d'accéder aux droits reconnus à tous.

Notre action associative n'a pas d'autre ambition, ni d'autre but.

Pierre GUERIN

Papillonnages

Le journal de l'Adapei de Loire-Atlantique

Adapei de Loire-Atlantique : Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales • 11-13 rue Joseph Caillé • BP 30824 • 44008 Nantes Cedex 1 • Tél. 02 40 12 22 90 • Fax 02 40 12 22 99 • Directeur de la publication : D. Moreau • Comité de rédaction : D. Arenou, S. Biette, I. Desgoute, S. Doré, C. Douscelin, P. Guérin, F. Joyeux, M. Marhadour, D. Moreau, C. Quélennec, M.C. Tesson, C. Vibert • Illustrations : Francis Maillot • Création et réalisation graphique : Le Kwalé, Nantes • Impression : Imprimerie Planchenault, Ancenis.

POINT DE VUE

6 Partir pour mieux se retrouver
7 L'impact de l'argent de poche
13 L'aide aux usagers...
21 M. Moreau

LES RESSOURCES

4 Ressources des personnes handicapées
8 Ressources des travailleurs handicapés en ESAT
10 A propos de pouvoir d'achat
11 Ressources des personnes handicapées accueillies en structure d'hébergement
12 Reste à vivre pour les personnes accueillies en CAA/FO
16 Ressources des personnes handicapées retraitées
17 Qualité de vie et ressources
18 Témoignages de résidants du foyer de vie
19 La vie à EPA Services
20 Les sorties de l'EA

L'ADAPEI EN ACTION

22 « Ni pauvre, ni soumis »
23 Inauguration de la MAS de Montbert
24 Assemblée générale de l'Adapei
26 Journée portes ouvertes à l'IME Vallet
27 Nouvelles créations de places de CAT et de Foyer
27 SAccSoE, Service d'accompagnement social pour l'emploi
28 Congrès « Nous aussi »
29 Opération brioches

VIE DES ÉTABLISSEMENTS

30 Le CAT de Blain prend le large
33 Le personnel en mouvement
37 Théâtre : ils sont partis en Pologne

Ressources des personnes handicapées

Les personnes handicapées bénéficient de trois types de ressources :

LES REVENUS D'EXISTENCE
AEEH et AAH

LES RESSOURCES TIRÉES DU TRAVAIL
Rémunération directe
Rémunération garantie
Aide au poste

LES RESSOURCES VERSÉES EN COMPENSATION DU HANDICAP
PCH

ENFANTS

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé AEEH est attribuée par la CAF, au vu de la décision de la commission des droits et de l'autonomie, pour les parents, qui assument la charge effective et permanente d'un enfant avec un taux d'incapacité égal à 80 %, ou compris entre 50 et 80 %...

Elle s'élève au 1er janvier 2008 à 120,92 €

Six compléments, allant de 90,69 € à 1018,91 €, peuvent être accordés en fonction des dépenses liées au handicap et/ou de la réduction d'activité professionnelle, ou du recours à une tierce personne.

Une majoration spécifique pour parent isolé, qui bénéficie d'un complément d'AEEH en raison de l'état de l'enfant le contraignant à cesser son activité professionnelle, à exercer une activité à temps partiel ou à avoir recours à une tierce personne, varie de 0 € pour la 1re catégorie à 404,31 € pour la 6e catégorie.

Les dépenses liées à la prise en charge dans les établissements et services d'accueil pour enfants sont pris en charge par l'assurance maladie.

ADULTES

L'Allocation adulte handicapé CAAH est versée aux personnes justifiant d'un taux d'incapacité au moins égal à 80 %. Son montant s'élève à 652,60 € au 1er septembre 2008.

Le cumul de l'AAH et du complément de ressources constitue la garantie de ressources à hauteur de 831,91 € par mois au 1er septembre 2008.

Le complément de ressources de 179,31 € au 1er janvier 2008, est versé lorsque la personne :

- perçoit l'AAH à taux plein,
- justifie d'un taux d'incapacité au moins égal à 80 %,
- justifie d'une capacité de travail inférieure à 5 %,
- dispose d'un logement indépendant.

Les personnes handicapées qui perçoivent l'AAH à taux plein avec un taux d'invalidité au moins égal à 80 %, qui ne bénéficient d'aucun revenu d'activité à caractère professionnel, et qui disposent d'un logement indépendant pour lequel ils perçoivent une aide au logement, peuvent bénéficier de la majoration pour la vie autonome de 104,77 € au 1er janvier 2008.

La prestation de compensation du handicap est une prestation en nature affectée à un besoin et peut se cumuler avec des allocations de même nature. Elle n'est pas récupérable et n'est pas imposable pour les personnes handicapées.

Elle est versée après évaluation préalable des besoins de compensation par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH, et après élaboration d'un plan personnalisé de compensation.

Elle concerne :

- les aides humaines y compris les aidants familiaux (le montant qui leur est accordé est imposable),
- les aides techniques,
- l'aménagement du logement et du véhicule,
- des aides spécifiques ou exceptionnelles (vacances),
- les aides animalières,
- Le reste à charge est limité à 10 % des ressources personnelles nettes d'impôts.

Isabelle DESGOUTE et Marc LERICHE

Partir pour mieux se retrouver

L'été arrive. Les vacances restent pour tous un moment d'évasion et d'alternance. Le temps des vacances s'inscrit dans le projet de la personne. Les loisirs, les vacances sont des temps privilégiés de détente, d'enrichissement, de découvertes, d'apprentissages, de rupture avec le cadre habituel, d'épanouissement personnel.

Différentes destinations en France (bord de mer, campagne, montagne) des séjours thématiques (ferme, musique, activités autour de l'eau...) sont aujourd'hui proposés pour des vacances adaptées. Les projets de séjour présentés dans les différentes plaquettes d'associations sont classés par autonomie.

Les assistantes sociales du service social de l'Adapei peuvent aider les familles à trouver un séjour adapté aux besoins et aux rythmes de l'enfant, en partenariat avec les équipes éducatives.

Les équipes d'animations sont composées d'animateurs et sensibilisés à l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Il faut cependant noter que les équipes ne sont pas des professionnels de l'éducation spécialisée.

Le taux d'encadrement varie en fonction de l'autonomie de la personne. Le coût de ces séjours est important et varie de 1200 à 1800€ pour 15 jours. Le service social peut aider les familles dans l'élaboration et le suivi d'un plan de financement. Différentes aides, généralement soumises à condition de ressources, peuvent être sollicitées pour les séjours des enfants de 1 à 20 ans auprès :

- de la MDPH,
- de certains CCAS,
- du Conseil général dans le cadre de « l'allocation d'aide aux projets »,
- de la CAF « aide aux temps libre » ou « Cafif »,
- de la fonction publique pour ses ressortissants,
- de la fondation Orange (VA),
- de « jeunesse en plein air » jusqu'à 18 ans,
- de caisses de mutuelle,
- de caisses de retraite,
- du fonds d'action sociale de l'Adapei,
- de l'association nationale des chèques vacances (ANCV) pour un premier départ en séjour de vacances.

Un compte rendu du déroulement du séjour est communiqué par l'organisateur au vacancier et à sa famille. Pour les adultes, les surcoûts liés au handicap peuvent être financés à hauteur de 75 % par la prestation de compensation du handicap pour les personnes éligibles. Pour les travailleurs en ESAT, la mutuelle Intégrance peut, sous conditions, compléter le financement à hauteur de 100€. Comme pour les enfants, l'ANCV peut être sollicitée pour un premier séjour.

Un centre de vacances doit être un lieu privilégié de découvertes et un tremplin pour l'épanouissement personnel. Chacun pourra ainsi exercer son autonomie, rencontrer d'autres personnes et vivre une expérience de vie en collectivité. Dolto écrivait « se séparer pour mieux grandir ». Ce temps de séparation peut permettre aux familles de souffler, de se ressourcer et de se recentrer parfois sur les frères et sœurs.

Elise 17 ans, 2e départ : *« Les vacances étaient bien, en plus, on peut faire la fête parce qu'il y a des booms. On va à la plage, on fait des jeux... Ma famille m'écrivait des lettres et j'aimais bien ».*

Adrien 18 ans, part en séjour depuis quatre ans : *« En vacances, on fait la cuisine, des jeux, on va à la piscine et au bowling. C'est super, on se fait des copains et on ne s'ennuie pas. On peut aussi chanter ».*

Carole AVELINE

L'IMPACT de l'argent de poche

Donner de l'argent de poche à un enfant qui part en centre de vacances ne doit pas être considéré comme une obligation. Tous les loisirs étant pris en charge financièrement par l'organisme, son utilité se réduit à l'achat de cartes, confiseries et souvenirs.

De façon générale l'intérêt d'avoir de l'argent de poche varie sensiblement selon la capacité de l'enfant à l'utiliser de façon autonome : pour certains cela peut avoir un impact positif ; pour d'autres, il peut être négatif pour l'enfant, l'animateur, voire les parents.

La gestion de l'argent de poche dans le cadre familial peut prendre une dimension éducative : travail de l'autonomie ; échange avec l'enfant sur la notion de valeur... En centre de vacances, cette dimension n'est pas toujours conciliable avec le projet de prise en charge dans les centres de vacances adaptés, lorsque les aptitudes varient sensiblement d'un enfant à un autre.

Pour un enfant qui ne dispose pas de la maturité ou de la capacité à prendre des décisions « raisonnables » d'achat, l'impact risque plutôt d'être négatif. Difficulté pour l'animateur de s'opposer à un achat risquant de perturber la vie du groupe ou à un désir impulsif ; risque d'incompréhension avec les parents à propos de l'utilisation ou du contrôle...

L'animateur peut également se retrouver obligé de faire lui-même un choix d'achat ou de non achat, alors qu'il ne connaît pas l'enfant dans son quotidien.

Dans le cas d'un départ dans un centre de vacances accueillant des enfants de bonne autonomie, c'est le fait de ne pas avoir du tout d'argent de poche qui peut mettre l'enfant en difficulté par rapport à ses camarades.

Pour ces enfants, plus matures, disposant déjà de notions de la valeur de l'argent et de sa fonction, l'argent de poche doit être vu comme un espace de liberté. Le rôle de l'animateur se limitant alors à conserver l'argent et à le distribuer selon les demandes, en donnant éventuellement des conseils entre la décision et l'acte d'achat.

L'impact peut donc être positif si la somme reste en rapport avec les besoins et si les parents n'attendent pas qu'une autre personne que leur enfant rende des comptes sur l'utilisation de cette petite somme.

Pour un achat d'un objet de valeur, il est préférable que la décision soit prise dans le cadre familial ou avec les éducateurs habituels.

Plus la somme est importante, plus elle est susceptible d'entraîner des conflits ou des jalousies.

Les parents d'enfants immatures ou peu autonomes ne doivent pas se reprocher de ne pas donner d'argent de poche à leur enfant si cela ne correspond pas à un besoin ou à un plus pour leurs vacances.

Dominique PERDRIOLLE,
directeur AVEI Cognac

Ressources des travailleurs handicapés en ESAT

Structure des ressources

Naguère connus sous le nom de CAT (Centres d'aide par le travail), les ESAT (Établissements et services d'aide par le travail), qu'ils soient ou non gérés par l'Adapei 44, respectent, en matière de rémunération, un dispositif qui a certes évolué ces dernières années, notamment dans l'esprit de la loi 2002-2 et de la loi 2005-102, mais qui conserve, avec ses atouts et ses limites, une articulation globale qui peut être schématisée ainsi :

- Rémunération garantie
- Rémunération directe
- Aide au poste
- Complément d'AAH

CE CAMEMBERT APPELLE QUELQUES COMMENTAIRES :

- la rémunération directe, versée par l'ESAT, ne peut être inférieure à 5% du Smic,
- l'aide au poste, qui est de 50 % du Smic, avec un effet dégressif lorsque la rémunération directe est supérieure à 20 % du Smic, est avancée par l'ESAT, et compensée ensuite, sur justificatifs, par l'État.

Ainsi, pour un adulte accueilli à temps plein, la rémunération garantie (rémunération directe + aide au poste) ne pourra être inférieure à 55 % du Smic.

- Le complément d'AAH (Allocation d'adulte handicapé), appelé également AAH différentielle, est lui calculé et payé par la Caf (Caisse d'allocations familiales).

DES EFFETS SUR LES RESSOURCES RÉELLES…

Attention

Le calcul effectué par la Caf s'appuie sur la déclaration de ressources de l'adulte concerné. S'il a des revenus autres que sa rémunération à l'ESAT (perception de loyers, pension de réversion…), il peut ne pas avoir droit au complément d'AAH.

Par ailleurs, il faut savoir que le cumul rémunération garantie + AAH sera plafonné, par la Caf, à 100 % du Smic, ou au mieux à 110 % du Smic si la rémunération directe est supérieure à 15 % du Smic. La réalité démontre qu'en fait ces plafonds ne sont que très rarement atteints… Il est intéressant de retenir que, si cette structure de ressources vise une relative égalité de traitement, quel que soit le niveau de handicap, par un effet de lissage du montant de l'AAH, la rémunération directe servie par l'ESAT ne constitue guère un levier de valorisation de l'adulte en situation de travail : une augmentation de cette partie de la rémunération se traduira, à l'inverse, par une diminution de l'AAH…

À titre d'illustration tout à fait indicative, le tableau suivant reflète le total des ressources nettes qu'il était raisonnable d'envisager au 2e semestre 2007, pour un adulte détenteur de la carte d'invalidité travaillant à plein temps.

Exemple de ressources de travailleurs en ESAT à temps plein avec une incapacité > 80 %

(2e semestre 2007)

Rémunération en % du Smic	5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %
Rémunération en €	52	104	157	209	261	314
Aide au poste en €	523	523	523	523	497	471
AAH en €	667	333	299	266	248	230
Total ressources nettes en €	1242	960	979	998	1006	1015

MAIS ENCORE…

Les adultes travaillant en ESAT n'ont pas le statut de salariés au sens du code du travail. Bien qu'ils exercent une activité à caractère professionnel, ils sont avant tout les usagers d'une structure médico-sociale. C'est le code de l'action sociale et des familles qui régit ce statut particulier.

Pour autant, outre la médecine du travail et les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité qui préexistaient, le décret 2006-703 du 16 juin 2006 conforte, par un certain nombre de dispositions nouvelles, le statut d'adulte au travail, et notamment :

- la rémunération garantie dès le premier jour d'accueil (et non plus après la période d'essai de six mois), dès lors qu'est conclu un contrat de soutien et d'aide par le travail,
- le droit aux congés payés annuels à partir d'un mois de présence,
- le maintien de la rémunération garantie pendant les périodes ouvrant droit à une indemnisation au titre de l'assurance maladie,
- le bénéfice d'autorisations d'absences à l'occasion de certains événements familiaux (mariage, décès d'un proche…).

Isabelle DESGOUTE et Marc LERICHE

A propos de pouvoir d'achat

Témoignages d'un résidant d'un FAH du Chant et d'un usager du service des logements accompagnés

Malgré les sollicitations, seulement deux personnes ont accepté de témoigner sur le thème du « pouvoir d'achat ». Il s'agit de Franck, qui vit dans un foyer d'accueil et d'hébergement sur Nantes, et de Nathalie, suivie par le service des logements accompagnés, qui vit en couple dans un appartement sur Nantes également.

A l'évocation du sujet, les deux interviewés définiront ce thème par « les trucs trop chers » et le fait de « faire attention à ce qu'on achète ».

Nous parlons du passage à l'euro. Tous les deux s'accordent à dire que « les choses ont augmenté » et qu'ils préféraient le franc. D'ailleurs Nathalie demandera « on ne peut retourner aux francs ? ».

Le sujet de l'argent reste difficile pour ces personnes car elles disent ne pas avoir connaissance du montant de leur salaire, de leurs dépenses... et disent se reposer sur l'accord, ou pas, de leur « tutrice ».

Côté économies, ils disent réussir encore à en faire mais moins qu'avant. Par contre ils se permettent toujours de partir deux semaines en vacances l'été, de s'acheter des meubles... et se faire quelques plaisirs comme celui de Nathalie qui est de gratter des jeux de temps en temps.

Pour eux, les économies sont importantes, car ils ont des projets à réaliser. Par exemple, Franck souhaiterait pouvoir un jour louer ou acheter un logement, prendre des leçons de conduite...

Nathalie constate que son budget alimentaire a augmenté mais qu'elle ne peut pas s'acheter plus de choses et qu'elle est plus vigilante sur les prix. Concrètement, elle dit ne pas pouvoir s'acheter de la « marque », et doit attendre les soldes...

Franck lui s'agace devant la hausse des prix et me questionne « Est-ce que c'est normal que tout augmente ? Moi pas, je préférais quand c'était en francs, c'était mieux ! ».

Chacun s'exprime dans le sens de la baisse de son pouvoir d'achat. Cependant, ils se résignent à ne pas trop dépenser tout en maintenant leurs petits plaisirs.

Interview réalisé par Anaïs LOZAC'H

RESSOURCES des personnes handicapées accueillies en structure d'hébergement

Pour les personnes hébergées à temps plein et bénéficiaires de l'AAH à taux plein, les ressources laissées à disposition, après le paiement d'une participation individuelle, sont les suivantes :

STRUCTURE	POURCENTAGE	MONTANT
CAA / FAM / MAS	30% de l'AAH	195,78 €
FOYER HÉBERGEMENT	50% de l'AAH	326,30 €

Ces montants doivent couvrir les frais d'habillement et d'hygiène, les « petits plaisirs » et les loisirs mais aussi les vacances.

Isabelle DESGOUTE et Marc LERICHE

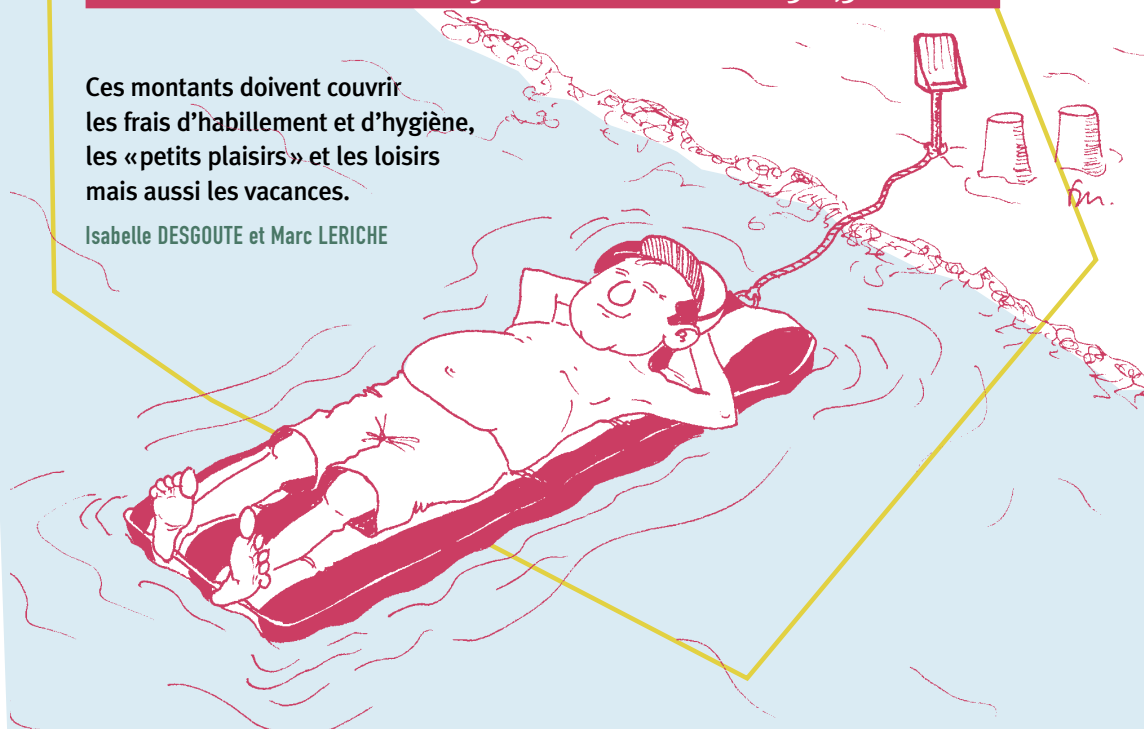

Reste à vivre pour les personnes accueillies en CAA/FO

L'ORIGINE DES RESSOURCES, ET RESTE À VIVRE :

L'AAH : 652,60 €

Déduction minimum ressources

(30 % de L'AAH taux plein) : 195,78 €

Détermination de la participation individuelle 456,82 €/30 fois le nombre de journées de présence.

- Déduction mutuelle
- Responsabilité civile

Reste à disposition minimum : 195,78 € / mois

Cette somme est nettement insuffisante pour régler les frais inhérents à l'hygiène (shampooing, dentifrice, savon, etc. : 25 €/mois) + coiffeur : 25 €/mois, + esthéticienne : 30 €.

Pilule contraceptive non remboursée par la sécurité sociale : +15 €/mois.

Une activité piscine à l'extérieur de l'établissement : + 20 €/mois.

Téléphone portable : + 18 €/mois.

Abonnement revue : + 5 €/mois.

Dépenses incompressibles : 138 €.

Reste à vivre : 50 € par mois.

Ceci ne tient pas compte des achats à effectuer pour l'habillement et les loisirs, ni le séjour de vacances à prévoir.

Ce qui veut dire que Caroline a besoin financièrement de ses parents si elle veut avoir une vie décente et profiter au même titre que les autres, de l'habillement, des loisirs et de séjour de vacances.

AUTONOMIE DE LA PERSONNE FACE À L'UTILISATION DE L'ARGENT ET AIDE À LA COMPRÉHENSION D'UN BUDGET

Caroline possède une carte banquaire, elle retire au distributeur automatique de l'argent en présence d'un éducateur qui lui compose son code secret bancaire.

Elle possède au sein de l'établissement une enveloppe avec son argent de poche.

Elle apprécie de faire des courses alimentaires chez Champion en centre-ville ou elle se rend à pied. Elle ne possède pas de notion d'argent, elle part avec une somme et rapporte la monnaie.

Elle fait confiance si l'éducateur lui dit qu'elle n'a pas assez d'argent pour acheter quelque chose de trop cher.

Elle possède également un carnet de chèques qui reste chez ses parents, pour régler sa contribution individuelle mensuelle principalement.

Elle est sous protection juridique par jugement du Tribunal d'instance de Nantes en curatelle renforcée, et je dois en tant que curateur adresser chaque année au juge un compte d'exploitation récapitulant ses revenus et dépenses, puis déclarer au Conseil général le revenu éventuel des capitaux placés.

Caroline comprend qu'elle doit garder tous les justificatifs, elle n'est pas dépensière mais aimerait profiter d'un déjeuner ou dîner au restaurant de temps en temps ; elle aime inviter ses frères ou ses parents mais regrette de ne pas pouvoir le faire assez souvent.

Daniel LOUBOUTIN

L'AIDE AUX USAGERS dans la gestion des ressources dans le cadre d'une mesure de protection

Les représentants légaux, désignés par le juge des tutelles, ont pour mission principale la gestion :

- *d'une part des **ressources** (percevoir les revenus, s'assurer de l'ouverture des droits...) et charges mensuelles,*
- *d'autre part du **patrimoine financier** et **immobilier** des personnes sous mesure de protection.*

*À cette mission initiale s'ajoute, depuis la loi du 5 mars 2007 applicable au 1er janvier 2009, **la protection de la personne**.*

Les pouvoirs accordés aux curateurs ou tuteurs dans cette gestion des ressources du majeur diffèrent selon qu'il s'agit d'une tutelle ou curatelle.

Pour autant, quel que soit le régime de protection, le représentant légal est soumis à des principes déontologiques de gestion et d'implication des majeurs identiques.

UNE AIDE À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE SELON LE RÉGIME DE PROTECTION

Dans le cadre d'une curatelle

La curatelle simple

Ce type de curatelle s'adresse aux personnes particulièrement autonomes : elles sont amenées à gérer seules leur budget mensuel et, par voie de conséquence, leur compte courant. Elles sont donc seules habilitées à signer les actes d'administration courante : signature d'un contrat d'assurance, achats courants...

Le curateur a alors un **rôle de conseil** du majeur dans sa gestion : il peut ainsi l'aider dans l'élaboration de dossiers destinés à l'ouverture de ses droits, du règlement de ses dépenses (établissement d'un échéancier...).

Gestion financière et patrimoniale

Le curateur n'intervient que pour les actes dits de disposition (acte de retrait ou placement sur les livrets, achat ou vente immobilière). Ces actes supposent, pour assurer leur validité, qu'ils soient signés du curateur et du majeur protégé.

Le curateur pourra aussi être amené à solliciter le renforcement de la mesure près du juge des tutelles qui statuera s'il s'avère que le majeur n'est pas ou plus en mesure de gérer seul.

La curatelle renforcée

Le curateur dispose, dans ce cadre, d'un mandat pour les actes d'administration courante, de gestion des ressources et dépenses mensuelles.

Le curateur perçoit les ressources sur un compte bancaire ouvert au nom du majeur protégé, compte à partir duquel il règle les charges.

Le majeur sous curatelle est associé à la gestion de ses ressources courantes.

Tous les actes d'administration courante s'effectuent avec le majeur et sont subordonnés à son accord. Ainsi, il aura à signer son contrat de bail, tous les actes d'achat (voiture, meubles, forfait téléphonique...) achats qui seront contresignés par le curateur.

Les modalités de gestion du patrimoine (financier et immobilier) restent identiques à celles décrites ci-dessus pour les personnes sous curatelle simple.

Dans le cadre d'une tutelle

Il s'agit d'un régime de représentation

Le tuteur est chargé des actes d'administration courante : le tuteur perçoit alors les ressources sur un compte de dépôt ouvert au nom du majeur, compte à partir duquel il effectue le règlement des dépenses courantes. Il est seul habilité à effectuer les actes d'administration courante : conclusion d'un contrat d'assurance, engagement des dépenses...

Il effectue les **actes de disposition avec l'accord du juge des tutelles**.

Si le majeur n'est pas juridiquement associé dans l'exercice d'une mesure de tutelle, il n'en demeure pas moins que sa participation à la gestion de ses revenus doit être favorisée autant que possible (dans la mesure où il s'agit bien des ressources du majeur).

DES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES DE GESTION ET D'IMPLICATION DES MAJEURS IDENTIQUES

L'aide aux majeurs à la gestion de leurs ressources suppose de s'attacher à :

- **une gestion en « bon père de famille »** c'est-à-dire dans le respect des principes de précaution, d'engagement de dépenses conformes aux ressources. Le représentant légal est effectivement soumis à un devoir de précaution : n'engager les dépenses qu'à hauteur des ressources disponibles, s'assurer d'une réserve financière lorsque le budget le permet pour faire face aux dépenses imprévues.
- **répondre autant que possible aux choix de vie** priorité d'achat, lieu d'hébergement...) souhaités par le majeur. Quelle que soit la mesure applicable, il appartient au représentant légal de gérer les ressources du majeur au regard de ses besoins et projets. La difficulté, dans l'exercice d'une mesure, réside bien souvent dans la tentation du tuteur ou curateur de gérer les ressources du majeur conformément à la gestion de ses revenus personnels. Il appartient au représentant légal de faire abstraction de sa situation personnelle et de gérer le budget et le patrimoine du majeur dans son seul intérêt, au regard de ses souhaits. A titre d'exemple, il peut être difficile pour un tuteur ou curateur de budgéter 3 000 € de vacances pour un majeur alors qu'il ne veut ou ne peut lui-même s'accorder ce type de dépense.
- **La participation de la personne à sa mesure de protection**. La mesure est exercée dans l'intérêt du majeur : sa participation doit être favorisée en recherchant autant que possible son adhésion et son implication. Ce principe est d'ailleurs réaffirmé par la loi du 5 mars 2007 réformant le dispositif applicable à la protection des majeurs, qui reconnaît des droits accrus aux majeurs notamment concernant les droits personnels.

Nadine FOLLIARD,
directrice ATI

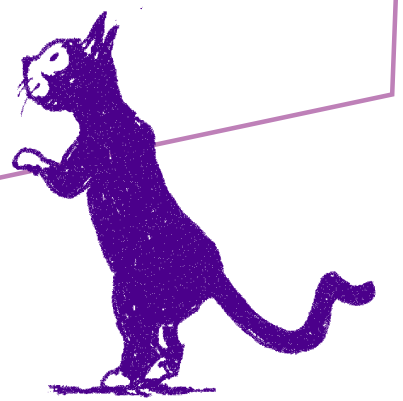

RESSOURCES des personnes handicapées retraitées

Les allocations servies varient en fonction de la carrière professionnelle exercée. Pour un travailleur qui aura effectué une carrière exclusivement en ESAT, le montant de la pension vieillesse sera inférieur au minimum vieillesse. Par conséquent, en plus de son droit propre, pourra s'ajouter l'allocation de solidarité aux personnes âgées. Le montant total de la pension sera alors égal au montant de l'AAH, soit 652,60 € mensuel au minimum. Lorsque la personne handicapée n'a pas travaillé, l'allocation solidarité pour personnes âgées doit être demandée, soit 652,60 € pour une personne seule.

Isabelle DESGOUTE et Marc LERICHE

Qualité de vie et ressources

Le 29 mars était organisée à Paris une grande manifestation « ni pauvre, ni soumis ». Des personnes handicapées par milliers ont défilé pour alerter sur leur niveau de ressources, pour « un minimum à vivre décent » pour tous. Un groupe de douze personnes handicapées d'Ancenis, adhérentes ou non de l'association « Nous aussi », s'est déplacé. Quelles sont leurs réflexions, leurs questions ?

Pour en savoir plus, je suis allée à la rencontre d'hommes et de femmes travailleurs à mi-temps en ESAT. Ils ont entre 45 et 60 ans, ont adhéré à un accueil en SACAT.

Pour MARIE-THÉRÈSE, être à mi-temps ESAT et mi-temps SACAT *« c'est une façon de se préparer à la retraite et de garder un pied au travail. Si on enlève tout d'un coup, cela risque d'être trop difficile en arrêtant le travail on a l'impression d'être inutile, c'est comme si on était jeté de la société »*.

RÉMI complète : *« le monde du travail c'est important. J'avais dit que je n'irais pas en SACAT mais maintenant je trouve intéressant de réduire le travail sans arrêter définitivement »*.

MARIE-CHANTAL confie qu'elle avait très peur de perdre de l'argent en venant à la SACAT. Le débat autour des ressources est lancé : *« lorsqu'on travaille en ESAT, le salaire n'est pas très élevé, heureusement qu'il y a l'allocation adulte handicapé qui compense »*, souligne JEANINE.

Jeanine et plusieurs autres employés de l'ESAT et de l'EA ont participé à la manifestation organisée par le mouvement « ni pauvre, ni soumis » à Paris, pour des ressources décentes quel que soit le statut de la personne. Ils parlent du minimum à vivre qu'ils trouvent très bas. Marie-Thérèse vit seule, elle nous explique : *« le budget est très juste, il faut faire des choix, on ne peut pas partir en vacances et faire beaucoup de loisirs, il faut faire attention »*. Rémi, qui est en fauteuil, précise *« la situation est aggravée par le handicap physique, lorsque je veux partir en vacances c'est encore plus cher car j'ai besoin d'aides supplémentaires »*, mais, très philosophe il ajoute *« il ne faut pas se priver »*.

Le débat continue sur l'accueil en SACAT : pour Marie *« on est moins fatigué, on prend plus de goût à réaliser des activités plus personnelles, faire les courses, aller à la bibliothèque, aller à la piscine, la SACAT permet de se préparer à la retraite »*. Marie est en retraite depuis le 1er mai.

Une question est toutefois posée par ce petit groupe de personnes : *« pourquoi, lorsqu'on arrête de travailler, nos ressources deviennent-elles aussi basses comme si on n'avait jamais travaillé ? »*.

C'est Marie-Thérèse qui conclut : *« il faut préparer notre retraite au niveau financier, mettre de l'argent de côté »*.

TÉMOIGNAGES de résidants du foyer de vie

Éliane et Joseph sont allés à la manifestation à Paris le 29 mars pour parler de l'argent.

Pour Éliane : **« quand on est à la retraite, on a moins d'argent, alors qu'on a travaillé avant. C'est ma sœur qui m'aide à gérer mes sous. Je pars encore deux semaines en vacances »**.

Joseph aussi est allé à la manifestation **« pour avoir de l'argent à la retraite, j'ai pas tellement d'argent alors que j'ai commencé à travailler à 14 ans et demi. C'est important d'avoir de l'argent quand on est en retraite pour vivre, je vais encore trois semaines en vacances : c'est important pour moi comme d'aller chercher mon journal tous les matins et d'aller boire mon petit café avec Éliane »**.

Jean-Claude a 63 ans, après 40 ans de travail, 4 ans de SACAT, enfin à la retraite au 1er mars. Il entre au foyer de vie très content de se poser.

Le montant de la retraite : 652,60 €, même montant que l'allocation adulte handicapé.

Le reste à vivre une fois la contribution payée est de 195,78 € (30 % de l'AAH à taux plein). Selon lui **« c'est un peu juste pour pouvoir continuer à bien vivre : partir en vacances, c'est coûteux, garder l'abonnement à Canal +, acheter mon paquet de cigarettes... je ne veux pas me priver de tout mais il faut que je fasse attention quand même »**.

Si la personne est en foyer d'hébergement, le reste à vivre minimum est 50% de l'AAH à taux plein soit 326 €.

Si elle est en foyer de vie, le reste à vivre minimum est de 30% de l'AAH à taux plein, soit 195 €.

Nicole HONORÉ

La vie à EPA Services

1 - POURQUOI VIENT-ON À L'EA ?

Violette *« J'ai pris plus de responsabilités en entreprise adaptée qu'en CAT. Il y a moins d'encadrants, je voulais voler de mes propres ailes. Je voulais avancer mais il y avait toujours quelqu'un derrière moi en CAT ».*

Michel - Evelyne *« Au CAT, on t'accompagne même pour manger. Il y a toujours un chef sur le dos de 8h45 à 16h30. On faisait moins d'heures et on était moins payé ».*

2 - ENTRÉE À L'ENTREPRISE ADAPTÉE

Georges *« Quand je suis arrivé au CAT en 1982, je travaillais en espaces verts. J'ai été cinq ans tranquille. Je commençais à 9h30 pour finir à 11h15. Je reprenais à 13h30. Ce n'est pas ça pour moi le travail ».*

3 - L'ENTREPRISE ADAPTÉE AU QUOTIDIEN

Violette *« J'ai eu des contraintes à l'EA, se lever plus tôt (5h le matin), connaître les clés des clients, les codes, bien les enregistrer dans le cerveau, savoir ce qu'il y avait à faire. C'est prendre des responsabilités. J'ai conduit les collègues sur les chantiers, j'ai eu le droit de conduire les véhicules car j'étais salariée ».*

Michel - Evelyne *« A l'entreprise adaptée, on se déplace en véhicule. On est autonome. Nous sommes considérés comme des salariés. On nous donne des responsabilités sur certains chantiers ». « Il y a plus de diversité, au CAT on fait toujours la même chose. On est mieux ici qu'au CAT, le moral est meilleur ».*

Georges *« J'ai trouvé ma place, mais j'ai eu des moments durs au début ».*

Didier *« Il ne faut pas se croire au-dessus des autres, on a tous nos défauts et nos qualités. On traîne moins le soir. Dès 9 heures, je suis couché. Je ne regarde plus la télévision. J'aime le travail bien fait, être à l'heure, c'est ce qui est le plus important dans un travail. J'avais demandé de venir à l'entreprise adaptée. Je m'y sens bien ».*

4 - LES REVENUS

Salah - Bruno *« Par rapport au CAT, ce n'est pas la même chose. Il y a une différence d'un peu plus de 200 € en plus à l'entreprise adaptée ».*

Georges *« Il y a une différence entre le salaire du CAT et celui de l'entreprise adaptée et c'est aussi pour cela que j'ai changé pour gagner plus cher ».*

Claude VIBERT

AP nouvelle appellation :
EA (Entreprise adaptée)

Les sorties de l'EA

DE L'EA VERS LE CAT

Violette « J'ai vieilli. Actuellement, j'ai des petits soucis physiquement. Je reconnais que je souhaite revenir au CAT en raison de mes difficultés de vue. Je souhaite garder mon mi-temps et continuer tranquillement mon activité professionnelle à l'atelier de sous-traitance.

Je ne pensais pas avancer dans la vie autant que cela. Je ne pensais pas être capable de ce que j'ai fait.

Dans la vie, je me suis accrochée, j'ai eu des moments difficiles mais j'ai été fière d'être salariée à l'EA, d'avoir obtenu le permis de conduire même si ma vie ne me permet plus de conduire. Je suis heureuse de partager ma vie avec mon conjoint. Je l'ai rencontré en dehors du CAT lors d'un voyage organisé par le comité d'entreprise à la Tranche-sur-Mer. On a réussi ensemble à acheter une maison et puis comme on avait tout remboursé, nous avons acheté le garage qui touchait notre maison pour ranger la voiturette de mon conjoint. Une vie bien remplie, elle n'est pas mal et elle n'est pas encore finie ».

DE L'EA À LA RETRAITE

Daniel « Cela se passe bien depuis que je suis en retraite. Avant je me levais à 5h, maintenant je me lève entre 8 et 9h. Je fais la vaisselle, l'entretien du ménage de ma maison pendant que ma femme travaille.

Je refais de la peinture chez moi, j'ai refait une pièce qui n'avait jamais été faite, je n'avais pas le temps.

Avant, je n'avais que le samedi, j'ai toujours considéré le dimanche comme un jour de repos, un jour sacré. Le samedi je ne faisais que le jardin, au beau temps je ne faisais que ça.

Je vais commencer le jardin plus vite en prenant le temps surtout s'il arrête de pleuvoir car la terre est trempée.

À la fin je me sentais fatigué, je ressentais des maux de dos et l'arthrose dans les bras à entretenir la station d'épuration que j'aimais bien faire. À la fin j'en avais ras-le bol, le service d'entretien de l'entreprise ne suivait pas ce que je disais.

L'après-midi je regarde la télévision, « Derrick ». Je prends le temps de vivre, ce n'est pas la même vie, j'en profite mieux. Je suis bien content d'avoir arrêté.

Content d'être en retraite, je prends mon temps. J'espère en profiter longtemps. J'ai perdu en ressource financière mais je ne regrette pas d'avoir arrêté de travailler.

Dans mon parcours, l'EA a été une promotion. J'ai pu montrer ce que j'étais capable de faire ».

Renan KERVADEC

La commission *Papillonnages* a souhaité compléter ce numéro avec une partie événementielle plus étoffée. Introduire dans *Papillonnages* des informations sur l'activité de l'association est un « ballon d'essai » qui permettra de nourrir la réflexion du conseil d'administration sur les solutions destinées à améliorer notre communication, notamment concernant ses actions et son fonctionnement sur le plan départemental. Je vous invite cher lecteur, à nous faire connaître votre opinion sur cette partie additive, par téléphone, par messagerie ou par courrier au :

Service relations extérieures
Adapei 44
11-13 rue Joseph Caillé – BP 30824
44008 NANTES Cedex 1

Tél. 02 40 12 23 12
Mail : adapei.sre@wanadoo.fr

Bien évidemment, si la ligne éditoriale de *Papillonnages* devait évoluer dans ce sens, nous conserverons ce qui a fait le succès de ce journal depuis sa création il y a onze ans : porter les regards croisés des personnes handicapées, de leurs familles et des professionnels sur un thème qui nous interpelle. Papillonnages demeurera tout en évoluant.

Dominique MOREAU

« Ni pauvre, ni soumis »

Le collectif « ni pauvre, ni soumis » mouvement citoyen, inter-associatif, 90 associations) a organisé une marche citoyenne à Paris le 29 mars, qui a rassemblé 35 000 personnes, venues de toute la France, dont 150 de l'Adapei 44 pour exiger un revenu d'existence digne pour les personnes handicapées.

Aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes en situation de handicap, atteintes de maladies invalidantes, ne peuvent pas ou plus travailler, et sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté. Le mouvement « ni pauvre, ni soumis » défend :

- une politique permettant un réel accès à l'emploi,
- un revenu d'existence égal au Smic brut pour toutes ces personnes,
- une sortie de la logique d'assistance.

Après cette forte mobilisation, l'action continue pour faire comprendre aux responsables politiques que les personnes handicapées doivent être considérées comme des citoyens à part entière, mais que leur déficience impose une compensation adaptée à leurs besoins.

INAUGURATION de la MAS de Montbert

Le jeudi 12 juin, a été inaugurée officiellement la Maison d'accueil spécialisée (MAS) « Les Loges » à Montbert.

L'établissement est ouvert depuis le 29 octobre sur le site du centre hospitalier spécialisé (CHS) à Montbert qui a prêté terrains et locaux.

La structure accueille 21 personnes handicapées psychiques, et est le résultat d'un partenariat entre la DDASS, l'ARH, le CHS de Montbert, le CHU de Nantes, Nantes Métropole et l'Adapei.

Ce partenariat exemplaire démontre que le secteur médico-social et le secteur sanitaire peuvent travailler ensemble autour de la concrétisation d'un projet. Parmi les partenaires, l'Adapei réaffirmait, en conformité avec ses valeurs, qu'elle accompagne toute personne handicapée mentale, y compris avec des troubles associés, quels que soient son âge et son évolution, en vue de son plein épanouissement et de sa meilleure insertion sociale possible.

Assemblée générale l'Adapei

A l'issue de l'Assemblée générale 2008 de l'Adapei, **M. Dominique MOREAU** succède à **M. Pierre GUÉRIN**, qui occupait cette fonction depuis neuf ans et demeure membre du conseil d'administration au titre de président-adjoint.

Au cours d'une cérémonie très conviviale, des remerciements ont été adressés à Pierre GUÉRIN par **M. Patrick GOHET**, délégué interministériel aux personnes handicapées, au travers d'une lettre lue par M. MARHADOUR. C'est ensuite, **M. Pierre MATT**, président de la Fegapei qui a remercié personnellement Pierre pour son engagement.

Les représentants de l'association « Nous aussi », au nom des personnes handicapées, les administrateurs, au nom des familles, et **M. MARHADOUR,** au nom des professionnels ont adressé ensuite leurs remerciements chaleureux à Pierre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du bureau

Président *Dominique MOREAU*

Président-adjoint *Pierre GUÉRIN*

Vice-président *Roger LAURENT*
(Chargé des projets et des listes d'attente)

Vice-président *Christian GATARD* (chargé des relations inter-associatives & CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Secrétaire *Sophie BIETTE*

Trésorier *Philippe DOUSCELIN*

Trésorier-adjoint *Martine NDIAYE*

Membre *Paulette MOLLIER*

Membre *Marcel BERTHE*

Membre *Jean-Yves BESNARD*

Membre *Françoise JAN*

Membre *Daniel LOUBOUTIN*

Administrateurs présidents de section

Section Ancenis / Varades *Marie-Louise BU*

Section Basse-Loire *Christian GATARD*

Section Blain/Nort-sur-Erdre *Dominique LETHIEC*

Section Châteaubriant *Simone GITEAU*

Section Nantes/Grand Nantes *Maryse DOUILLARD*

Section Pays de Retz *Joseph BRISSON*

Section Sud Loire *Serge DORÉ*

Section Vignoble *Véronique LASCOSTES*

Autres administrateurs

Urapei *Joël ALLIOT*

Section Châteaubriant *Jean-Claude BOISSEAU*

Section Ancenis/Varades *Rémy CORNUAILLE*

Section Ancenis/Varades *Joseph FAUCHEUX*

Section Blain/Nort-sur-Erdre *Loïc FLORENT*

Section Sud Loire *Christine GALLEN*

Unapei *Jean-Pierre LELONG*

Section Blain/Nort-sur-Erdre *Michel LEROY*

Ati *Didier TOULZA*

LES PREMIERS MOTS DU PRÉSIDENT LE 20 JUIN 2008

Bien que je me sois préparé depuis quelque temps, je mesure pleinement ce soir devant vous les responsabilités qui sont les miennes.

- Celle de vous représenter, vous parents et professionnels en tenant compte de votre diversité.
- Celle de vous unir, tous, autour de la défense des intérêts des personnes handicapées mentales.
- Celle aussi de les écouter, eux, enfants et adultes, et de porter leurs voix.

... Je veux enfin ce soir, vous faire part d'une conviction, d'une volonté et d'un espoir.

Ma conviction, c'est que le mouvement parental est indispensable pour continuer à progresser.

Ma volonté, c'est celle de mettre en œuvre notre projet associatif global dans toutes ses dimensions et de l'évaluer annuellement.

Mon espoir, c'est que le handicap ne soit plus vu par notre société comme une charge sociale mais plutôt comme un atout social.

... J'en terminerai en citant un autre président, qui a prononcé ces mots à Tours en 2007: « Les personnes en situation de handicap interrogent à chaque instant notre société et ses lois. Elles l'interpellent dans ce qu'elle a de plus profond, dans ses valeurs de liberté, de courage et de dignité ».

Je compte sur vous dès demain pour qu'ensemble nous continuions à proposer des réponses.

Retrouvez la totalité du discours sur www.adapei44.fr

JOURNÉE PORTES ouvertes à IME de Vallet

Le vendredi 27 juin 2008, l'IME de Vallet a ouvert ses portes et inauguré son nouvel internat.

PLUSIEURS TEMPS AU COURS DE CETTE JOURNÉE ENSOLEILLÉE

- **De 10h à 16h** Les visiteurs en flot continu ont pu découvrir ou redécouvrir l'IME Les Dorices, à travers les locaux et la présentation des activités par les jeunes accueillis et les professionnels. Les ateliers professionnels : La forge, l'activité espaces verts, la poterie, la menuiserie, les activités d'éveil et de soutien makaton, scolaire, peinture, médiation animale, projection de film et diaporama, exposition photos…
- **A 11h** Temps officiel avec l'inauguration des nouveaux locaux de l'internat et la plantation d'un arbre pour marquer l'évènement.

La section du Vignoble clôturait cette journée par son assemblée générale.

Nouvelles créations de places de CAT et de Foyer

La DDASS et le Conseil général donnent leur accord pour le financement… Nous avons obtenu de la DDASS la création de 33 places en ESAT dès septembre 2008 à répartir sur nos CAT selon les besoins.

Le Conseil général nous a confirmé son accord de financement de deux projets de foyer importants :

- sur le budget 2009, pour le projet de Saint-Pazanne avec 18 places de CAA en Internat,
- sur le budget 2010, pour le projet de La Chapelle-sur-Erdre avec 18 places de Foyer d'hébergement et 10 places de CAA, dont 5 en internat.

Ces projets étaient inscrits dans la programmation pluriannuelle 2008-2011 du Conseil général.

L'Adapei 44 salue ces bonnes nouvelles mais rappelle qu'elle ne peut se contenter d'une programmation ne répondant que partiellement aux besoins établis et reconnus. Nous n'acceptons pas de laisser sans solution les personnes handicapées et leurs familles. Trois ans après sa promulgation, la loi 2005, objet de tant d'espoirs, doit être totalement mise en œuvre afin de satisfaire les trop nombreuses attentes.

SAccSoE

Service d'accompagnement social pour l'emploi

Création depuis le 1er septembre 2008 d'un nouveau SAVS tourné vers l'insertion en milieu ordinaire de travail. Ce SAVS spécifique vient en appui à l'accompagnement professionnel effectué par l'ESAT « CAT hors les murs » en intervenant sur les aspects périphériques au travail qui peuvent venir fragiliser le projet professionnel en milieu ordinaire et le maintien durable en entreprise.

SAccSoE est la continuité du dispositif européen Dacc'Emploi qui a pu être pérennisé après évaluation.

L'agrément est de 30 places avec une montée en charge progressive sur trois ans.

Ce nouveau service modifie la structure du « hors les murs ».

A présent, le service devient « PASSERELLE POUR L'EMPLOI » doté de deux pôles :

- un pôle professionnel avec l'ESAT « CAT hors les murs »
- un pôle social avec SAccSoE

CONGRÈS « Nous aussi »

Les 10 et 11 octobre 2008, à la Cité des Congrès de Nantes se tiendra le prochain Congrès national de «Nous aussi», (Association française des personnes handicapées créée en 2002 avec le soutien de l'Unapei.

NOUS AUSSI
ASSOCIATION FRANÇAISE DES PERSONNES HANDICAPEES INTELLECTUELLES

LES THÈMES DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES

Vie affective et sexuelle… un droit fondamental.

Tutelle, curatelle… mes droits.

Vieillissement : Que vais-je devenir quand je serai vieux ?

« NOUS AUSSI » EN QUELQUES MOTS

Une vision de l'autoreprésentation en France : « Nous aussi », l'Association française des personnes handicapées intellectuelles, a été créée en 2001 afin de permettre aux personnes handicapées intellectuelles d'affirmer, en France et en Europe, leur droit à prendre part aux décisions qui les concernent.

Elle agit pour que les personnes handicapées intellectuelles changent leur regard sur elles-mêmes et fassent changer le regard de la société, vers plus de tolérance et de respect.

Elle milite pour que soient mises en avant les capacités des personnes handicapées intellectuelles et leurs compétences, plutôt que leurs déficiences. Les personnes handicapées intellectuelles veulent être des acteurs responsables et aller le plus loin possible dans leurs capacités.

« Nous aussi » agit pour que les personnes handicapées intellectuelles soient associées aux décisions qui les concernent : « rien pour nous sans nous ! ».

Dirigée par et pour les personnes handicapées intellectuelles, elle les représente toutes, quel que soit la nature ou le degré de handicap et encourage leur solidarité.

Elle demande que la participation se fasse dans le respect des règles définies avec la famille, avec l'établissement, avec l'association (Charte de la participation, projet associatif global, projet individuel…).

« Nous aussi », l'association française des personnes handicapées intellectuelles, compte sur le soutien des familles et des professionnels.

L'Adapei 44 s'associe à cette manifestation en organisant :

- une exposition d'œuvres artistiques réalisées par les personnes accueillies au sein de ses établissements, sur la mezzanine de la Cité des Congrès, exposition ouverte au public,
- un dîner spectacle qui rassemblera les congressistes, les personnes handicapées et les familles de l'Adapei 44 dans le partage d'un moment festif et convivial.

Opération BRIOCHES

Une première Opération Brioches pour l'Adapei 44 dans l'agglomération nantaise.

L'Opération Brioches de l'Adapei 44 se situe dans le cadre des journées nationales Unapei d'appel à la générosité du public qui se tiennent du 6 au 12 octobre. C'est une occasion importante pour :

1. **communiquer et sensibiliser la population au handicap mental,**
2. **financer nos projets liés aux loisirs (séjours découvertes, séjours en centre de vacances) pour les usagers des établissements gérés par l'association.**

Le principe est simple : en échange de 4 euros donner une brioche (350g) en expliquant l'usage qui sera fait des fonds recueillis.

OÙ CELA VA SE PASSER ?

Dans les principales galeries commerciales

Leclerc Océane, Leclerc Grand Val, Leclerc Paridis, Leclerc Atlantis, Leclerc Atout Sud, Leclerc Basse-Goulaine, Super U Vertou, Super U Saint-Étienne-de-Montluc, Super U Sautron, Carrefour Saint-Herblain, Auchan Saint-Herblain, Auchan Saint-Sébastien, Géant La Chapelle-sur-Erdre.

Certains marchés de l'agglomération nantaise

Longchamp, Zola, Petite Hollande, Talensac, La Chapelle-sur-Erdre, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Basse-Indre, Les Sorinières, Carquefou, Vertou.

Et aux abords de l'arrivée des Foulées du Tram le 12 octobre sur le cours des 50 Otages.

Contact :
M. DOUSCELIN
E-Mail : brioches.adapei@laposte.net

Le CAT de Blain prend le large

ÉCHOS D'UNE SORTIE EN MER

GUYLÈNE

Je n'ai pas été malade sur le bateau, mais après et toute la nuit.

Le plus impressionnant c'est quand le bateau bougeait, mais je suis restée assise tout le temps, je n'ai fait que regarder ce que faisaient les autres.

Le monsieur nous a bien expliqué pour se servir de la voile.

C'est la première fois que je montais sur un bateau, mais je n'ai pas eu peur.

J'ai beaucoup aimé la visite de l'intérieur du bateau, avec ses trois chambres.

Si je devais y retourner... OK, mais avec des médicaments avant, parce que...

GÉRALD

C'était agréable.

Le plus impressionnant, c'est quand le monsieur a pêché un beau maquereau pour le manger le soir chez lui.

Nous, on n'a pas pêché, on a juste regardé.

On n'a pas bougé, sauf au départ, avec Glenn, on a monté les voiles. Dis donc c'était dur, faut tirer dessus, faut avoir des bras.

J'étais content d'y aller, à part que j'ai été malade au début, mais après ça a été.

Pour monter sur le grand bateau, on a pris un petit bateau, avec un petit moteur. On était cinq par bateau. Je n'ai pas eu peur.

On n'avait pas de gilet de sauvetage, mais je sais nager, alors...

On avait un pique-nique à manger sur le bateau, mais je n'ai pas mangé pour ne pas être malade et que ça recommence. Je me suis rattrapé le soir.

À des moments, suivant dans quel sens on était, ça balançait. À d'autres moments, c'était plat.

Je suis bien content de ma journée, ce n'est pas souvent qu'on fait ça et je suis prêt à recommencer.

Il a fait beau, même si il y a eu quelques nuages et des petites averses.

OLIVIER

Tout était bien. Philippe (le moniteur) *était malade* (rires moqueurs...).

C'est le monsieur qui a pêché, c'était un tout petit bar.

On aurait pu pêcher, mais on n'avait pas de canne à pêche, j'aurais dû en amener une à moi, j'en ai plein à la maison.

Moi, je n'ai pas été malade,il n'y a que mon chef, Anita et Gérald qui ont été malades.

Philippe a été malade, il aurait dû mettre du sucre dans ses poches, on le lui avait dit, je sais pas ce qu'il avait mangé avant, mais ça ne devait pas être bon.

J'ai monté les voiles avec Gérald, c'était facile. On avait des gants, parce que les cordes, ça coupait les mains.

On n'a pas visité dans le bateau, c'était vide.

La mer était belle, ça penchait un peu sur le devant, car on était plus sur le devant que derrière, mais ça va vite quand même avec la voile.

On a pris beaucoup de photos, c'est Philippe qui avait son appareil.

À la fin, en rentrant au port (arrivée à 18h) et sur le petit bateau, il pleuvait et on était trempé.

C'était bien, c'était marrant. J'y retournerais bien ! Ah ça oui...

YANNICK

C'était bien, j'espère que ça peut se refaire l'année prochaine. J'avais jamais été en mer comme ça. C'est la première fois que je prenais un bateau comme ça. J'aimerais bien que ça se refasse. C'est bien pour les gens qui font pas beaucoup de sorties. Ça change d'air, c'est mieux que de rester à Blain.

Même si c'est pas le même éducateur, c'est formidable. Moi j'aime bien faire des choses comme ça, même pour des gens qui partent pas en vacances, c'est bien ici.

Ce que j'ai bien aimé, c'est visiter le village et le port car tout le monde était sympa avec nous.

En mer, on a trouvé ça drôle. Je n'ai pas eu peur et je n'ai pas été malade, pas du tout.

J'ai aidé sur le bateau, j'ai tiré sur les cordes quand on changeait de sens. Ça, ça m'a beaucoup plu. Glenn, Gérald, Jean-Philippe et Yannick l'ont fait aussi un peu.

Sur le bateau, les gens étaient très sympathiques. Quand il parlait et qu'il expliquait, le monsieur le faisait avec des mots simples, j'ai tout compris.

Le monsieur qui conduisait le bateau le faisait bien.

Même pour fumer, il y avait un endroit, mais pas celui où on était assis, là on n'avait pas le droit.

ANITA

J'avais une émotion parce que c'était la première fois que je montais sur le bateau, j'étais impressionnée de le voir et de pouvoir naviguer sur la mer. Ca m'a fait du bien et je pense à rien, je fais le vide total dans la tête, juste entendre le vent dans la grande voile.

C'est génial. Il n'y a pas de mots pour expliquer ça.

(Témoignage personnel rédigé par la personne elle-même et retranscrit dans son intégralité)

Le personnel en mouvement

ARRIVÉES

IME ANCENIS
ALEXIS Sylvain, *médecin psychiatre (03.12.07)*
MICHON Jacqueline, *assistante familiale (21.01.08)*

IME BLAIN
SABOT Guylaine, *agent de service intérieur (02.01.08)*

IME CHANZY
CESBRON Véronique, *psychologue (28.08.08)*

IME CHÂTEAUBRIANT
JOLY Guillaume, *éducateur spécialisé (25.08.08)*
LEMASLE Didier, *assistant familial (05.11.07)*

IME ORVAULT
CHERON Thierry, *ouvrier qualifié (03.07.08)*
DEVY Jérémie, *professeur d'EPS (02.04.08)*
LEHOUILLIER Sophie, *infirmière (20.03.08)*
MOQUET Anne, *agent de service intérieur (26.08.08)*

IME ODYSSÉE
BERNARD Dominique, *agent de service intérieur (20.04.08)*
LEMASSON Grégory, *ouvrier qualifié (09.01.08)*
MUSTIÈRE Josiane, *assistante familiale (01.08.08)*

IME SORINIÈRES
FRADET Marie, *orthophoniste (25.08.08)*
GENOIST Sandrine, *infirmière (01.10.07)*
JOUBAUD Emmanuelle, *infirmière (04.03.08)*

IME SAINT-HILAIRE
CASTEX Joël, *éducateur spécialisé (15.10.07)*

IME VALLET
CONFENTE Nathalie, *conseillère en économie sociale & familiale (02.01.08)*
FADET Géraldine, *technicien qualifié (01.05.08)*
FOUCHER Mathilde, *monitrice éducatrice - Internat (24.04.08)*
GENDROT Laëtitia, *monitrice éducatrice - Internat (05.11.07)*

EMP NANTES/SAINT-HERBLAIN
CADOT Alain, *chef de service éducatif (15.10.07)*
CHEVALIER Erwan, *moniteur éducateur (15.10.07)*
JOUBERT Bastien, *moniteur éducateur (25.08.08)*
MONNIER Anne-Laure, *monitrice éducatrice (25.08.08)*
TRIBALLIER Carole, *monitrice spécialisée (18.02.08)*

ESAT ANCENIS
CRUARD Gérard, *ouvrier de production (06.11.07)*
LEFEUVRE Jennifer, *monitrice d'atelier 2e classe (25.01.08)*
THÉVENIN Julie, *chef de service (01.02.08)*

ESAT ARTHON
MERLET Nicolas, *moniteur d'atelier 2e classe (19.11.07)*
REDOIS Annie, *ouvrière de production (01.01.08)*

ESAT BLAIN
RICHARD Michel, *ouvrier qualifié (06.02.08)*

ESAT GÉTIGNÉ
DOUILLARD Lucie, *conseillère en économie sociale & familiale (02.02.08)*
PELLETIER Nicolas, *moniteur d'atelier 2e classe (03.12.07)*

ESAT LEGÉ
NEGRET Solenne, *technicienne supérieure (03.03.08)*
TANGUY Anne, *psychologue (31.03.08)*

ESAT NANTES
GAUDIN Boris, *moniteur d'atelier 2e classe (22.10.07)*
JARNIOU Dimitri, *moniteur d'atelier 2e classe (25.08.08)*
LE SÉNÉCHAL Thomas, *moniteur d'atelier 2e classe (08.01.08)*
LESENNE Céline, *psychologue (18.01.08)*

ESAT ORVAULT
BERTHAUD Philippe, *monitrice d'atelier 2e classe (07.01.08)*
GUILLON David, *moniteur d'atelier 2e classe (05.05.08)*
LAHOUZE Bruno, *moniteur d'atelier 2e classe (07.01.08)*
MOULINEAU Emmanuel, *monitrice d'atelier 1re classe (03.01.08)*

ESAT SAINT-HERBLAIN
LEMARIE Isabelle, *moniteur d'atelier 2e classe (01.01.08)*
MORANDEAU Louisette, *moniteur d'atelier 2e classe (08.03.08)*

EA ARTHON
DUPE Florent, *ouvrier paysagiste (01.10.07)*
DUVAL ARNOULD Nicolas, *chauffeur livreur (12.06.08)*
KERHERVE Éric, *ouvrier paysagiste (16.06.08)*
MARIOT Dominique, *ouvrier paysagiste (17.03.08)*

EA ORVAULT
BREHERET Olivier, *ouvrier paysagiste (16.07.08)*
CHARLET Yves, *chef d'équipe (22.01.08)*
DELAIRE Alain, *ouvrier paysagiste (03.03.08)*
GRIMAUD Dominique, *cuisinier (01.04.08)*

SACAT ANCENIS
LAURENDEAU Karine, *animatrice 1re catégorie (01.01.08)*

CHANt
DENES Tugdual, *ouvrier d'entretien (23.06.08)*
QUERE Brigitte, *psychologue (06.03.08)*

FOYER ANCENIS
ROLLAND Bettina, *aide soignante - internat (11.02.08)*

FOYER DE VIE ANCENIS
VOISINE Christine, *agent de service intérieur (01.01.08)*

FOYER BLAIN
LE NAOUR Christine, *agent de service intérieur (28.04.08)*

FOYER CHÉMÉRÉ
LABARRE Anne, *animatrice 1re catégorie - internat (01.10.07)*

FOYER PÉRI
GABILLARD Simon, *éducateur spécialisé - internat (14.04.08)*

FOYER DALBY
REEMAN Prisca, *aide médico psychologique internat (16.10.07)*

FOYER DE VIE BOUAYE
CLAVEAU Annie, *agent de service intérieur (14.11.07)*
QUERE Raymond, *moniteur éducateur - internat (09.06.08)*

LOGEACS BLAIN
DROUIN Gwénaëlle, *monitrice éducatrice - internat (03.01.08)*

LOGEACS NANTAIS
MIGNET Jessy, *animateur 2e catégorie - internat (29.10.07)*

CAA NANTAIS
KOUZNETZOFF Katherine, *esthéticienne (28.08.08)*
LILLO Héloïse, *technicienne qualifié (25.08.08)*

CAA SAINT-SÉBASTIEN
CARIOU Nicolas, *aide médico psychologique Internat (05.11.07)*
DEGREE Bertrand, *surveillant de nuit (21.11.07)*
FAVREAU Cécile, *infirmière (02.01.08)*

CAA LOROUX-BOTTEREAU
GRATAS Raphaelle, *éducatrice spécialisée (31.03.08)*

CAA SAINT-HERBLAIN
CANTIN Annie, *agent de service intérieur (19.05.08)*
GILET Pénélope, *animatrice 1re catégorie - Internat (01.01.08)*
LE FILLEUL Fatima, *agent de service intérieur (12.11.07)*

CAA NORT-SUR-ERDRE
HAMARD Gladys, *monitrice éducatrice - internat (07.05.08)*

FAM CARQUEFOU
MARCHE Anne, *psychologue (04.10.07)*

MAS BOUGUENAIS
DALLET Orlane, *animatrice 2e catégorie - internat (02.11.07)*
GOUDY Chantal, *chef de service éducatif (02.11.07)*
GUILBAUD Émilie, *ergothérapeute (27.08.08)*
KERHERVE Marie-Hélène, *aide médico psychologique Internat (13.10.07)*
LECAT Rozenn, *animatrice 1re catégorie - internat (01.10.07)*
LUCIDE Dave, *aide-soignant - Internat (21.07.08)*
RIGAUD Patrice, *directeur adjoint (07.07.08)*

MAS MONTBERT
BADAIRE Dominique, *chef de service éducatif (01.10.07)*
BARDY Peggy, *infirmière (29.10.07)*
BASTOS Maria, *aide soignante - internat (29.10.07)*
BECOT Didier, *animateur 1re catégorie - internat (29.10.07)*
BENCHAMA Abdeltif, *aide médico psychologique internat (29.10.07)*
BESSE KIRSNER Marie-Hélène, *médecin généraliste (29.10.07)*
BOURCIER Delphine, *aide médico psychologique internat (29.10.07)*
CARON Colette, *veilleur de nuit (02.01.08)*
CHALMET Grégory, *aide médico psychologique internat (14.08.08)*
CHORIN Gwenaëlle, *aide soignante - internat (14.08.08)*
DRONET Virginie, *agent de service intérieur (29.10.07)*
FABLET Amandine, *aide médico psychologique internat (29.10.07)*
GADAIS Aurore, *agent de service intérieur (29.10.07)*
GAZEAU Bernadette, *veilleur de nuit (29.10.07)*
GIARD René-Philippe, *veilleur de nuit (29.10.07)*
GRIVEAU Christiane, *infirmière (29.10.07)*
GUINEBRETIERE Marina, *animatrice 2e catégorie internat (29.10.07)*
HACHET Gérald, *animateur 2e catégorie - internat (29.10.07)*
KHOUDA Naïma, *aide médico psychologique - internat (09.11.07)*
MAISONNEUVE Bernard, *kinésithérapeute (09.11.07)*
OUTIN BOUTES François, *surveillant de nuit (01.06.08)*
PARESSANT Corinne, *infirmière (29.10.07)*
PENEAU Martine, *aide soignante - internat (01.08.08)*
PROU Philippe, *aide soignant - internat (03.03.08)*
ROBERT Mélanie, *aide médico psychologique Internat (29.10.07)*
ROUSSEAU Noël, *veilleur de nuit (29.10.07)*
SAUPIN Marine, *aide soignante - internat (29.10.07)*
THEILLET Pierre, *aide soignant - internat (29.10.07)*
TORRES Pierre, *médecin généraliste (04.01.08)*

SIÈGE
BESSIÈRE Sophie, *assistante sociale (03.01.08)*
DAUDIN Anne, *technicienne qualifiée (19.11.07)*
DE CADENET Juliette, *technicienne qualifiée (15.10.07)*
FOLLIGNÉ Virginie, *directeur administratif et financier (11.01.08)*
GUIET Claire, *technicienne qualifiée (03.01.08)*

DÉPARTS

IME ANCENIS
BOUCHEREAU Marie-Louise, *agent de service intérieur (31.07.08)*

IME BLAIN
ALBERTIER Jonathan, *éducateur spécialisé (24.08.08)*
GUYOT Elisabeth, *psychologue (31.10.07)*
PAUVERT Solange, *agent de service intérieur (31.12.07)*

IME CHANZY
LAURENCE Emmanuelle, *éducatrice spécialisée (02.02.08)*
POIRIER Agnès, *psychologue (30.07.08)*

IME CHÂTEAUBRIANT
BOUMARD Jean-Paul, *éducateur technique spécialisée (31.07.08)*
MAIRET Isabelle, *enseignante (31.01.08)*
RIGAUD Colette, *assistante familiale (31.12.07)*

IME ORVAULT
BONRAISIN Yves, *ouvrier qualifié (30.06.08)*
LEHOUILLIER Sophie, *infirmière (29.05.08)*
PASQUIER Marie, *professeur d'EPS (31.05.08)*

IME ODYSSÉE
BONRAISIN Françoise, *agent de service intérieur (31.01.08)*
BRIAND Aurélie, *éducatrice spécialisée (16.03.08)*
KERJOUAN Marjorie, *agent de service intérieur (19.04.08)*
MAULAVE Nicole, *agent de service intérieur (24.08.08)*

IME SORINIÈRES
BOITARD Anne-Marie, *médecin psychiatre (15.05.08)*
DESAPHIX Chantal, *orthophoniste (26.06.08)*
GENOIST Sandrine, *infirmière (29.02.08)*
RECULEAU Florence, *enseignante (30.11.07)*

IME SAINT-HILAIRE
CORMERAIS Xavier, *moniteur d'atelier 1re classe (22.07.08)*
ROUX Pierre, *médecin généraliste (18.02.08)*

IME VALLET
GUIBERT Frédéric, *moniteur éducateur - internat (23.04.08)*
LEBOIS Marie, *technicienne qualifiée (30.04.08)*
RACAUD Sylvie, *éducatrice spécialisée (11.01.08)*
ROCHER Jean-Louis, *éducateur technique spécialisé (31.10.07)*

EMP NANTES/SAINT-HERBLAIN
GIRET GORANS Marguerite, *médecin psychiatre (07.03.08)*
LE NAOUR Stéphane, *éducateur de Jeunes enfants (26.07.08)*
MATHOREL Danièle, *éducatrice spécialisée (31.08.08)*

ESAT ANCENIS
GUILBAUD Jean-Luc, *ouvrier de production (31.10.07)*
VIOT Jean-Louis, *chef d'atelier (31.12.07)*

ESAT ARTHON
CHATELLIER Nathalie, *éducatrice spécialisée (04.02.08)*
CORGNET Daniel, *ouvrier d'entretien (30.04.08)*

ESAT LEGÉ
HERY Isabelle, *technicienne supérieure (02.04.08)*
RENAUD Françoise, *monitrice d'atelier 1re classe (21.11.07)*

ESAT NANTES
BEZIE Florent, *monitrice d'atelier 2e classe (04.12.07)*
KUSY Alban, *moniteur d'atelier 2e classe (16.04.08)*
LARBRE Joëlle, *éducatrice spécialisée (31.08.08)*
LE SÉNÉCHAL Thomas, *moniteur d'atelier 2e classe (18.07.08)*

ESAT ORVAULT
GUILLET Claude, *moniteur d'atelier 1re classe (31.10.07)*
JOUVE Bernard, *médecin psychiatre (31.03.08)*
MOULINEAU Emmanuel, *moniteur d'atelier 1re classe (07.03.08)*
VIE Marie-Louise, *monitrice éducateur (31.12.07)*

ESAT SAINT-HERBLAIN
PAJOT Philippe, *moniteur d'atelier 2e classe (20.06.08)*

ESAT REZÉ
GADAIS Monique, *agent de service intérieur (31.12.07)*
SENECLAUZE Anne-Christine, *éducatrice spécialisée (12.12.07)*

ESAT SAINT-JULIEN
FOURAGE Yvon, *moniteur d'atelier 2e classe (31.12.07)*

ESAT GÉTIGNÉ
BROCHARD Nicolas, *agent technique supérieur (19.04.08)*

EA ANCENIS
GRASSET Christophe, *agent de service (31.10.07)*
VINCENT Daniel, *agent de service (31.10.07)*

EA ORVAULT
DUVAL ARNOULD Nicolas, *chauffeur livreur (04.07.08)*
GAUVRIT Chantal, *agent administratif principal (23.07.08)*
TAMONI Denis, *ouvrier paysagiste (07.05.08)*

FOYER ANCENIS
GAUTREAU Myriam, *animatrice 1re catégorie (31.12.07)*
JARRY Michèle, *candidate élève éducatrice sélectionnée (31.12.07)*

FOYER CHÂTEAUBRIANT
BOUGOUIN Éric, *éducateur spécialisé - internat (14.06.08)*
PINEAU Philippe, *moniteur éducateur - internat (31.12.07)*

FOYER DALBY
TERRIEN Benoit, *animateur 2e catégorie internat (19.10.07)*

FOYER PÉRI
GOURET Emmanuel, *animateur 1re catégorie (10.04.08)*

LOGEACS DE LEGÉ
BENUREAU Renée, *animatrice 1re catégorie Internat (31.08.08)*

FOYER DU TILLAY
DEMELLE Danièle, *chef de service éducatif (30.04.08)*

CAA HAUTE-MITRIE
GIOVERI Jean-Louis, *aide-médico psychologique - Internat (31.12.07)*

CAA NANTAIS
BOURNE Aline, *technicienne qualifiée (01.08.08)*

CAA SAINT-HERBLAIN
LE FILLEUL Fatima, *agent de service intérieur (25.01.08)*

CAA ORVAULT
LECLERCQ Catherine, *chef de service éducatif (04.07.08)*

CAA LOROUX-BOTTEREAU
GOULET Gabrielle, *animatrice 2e catégorie (29.02.08)*

FOYER DE VIE BOUAYE
MERLET Didier, *aide-médico psychologique Internat (31.05.08)*

MAS BOUGUENAIS
AVRIL Sandrine, *aide soignante - internat (31.08.08)*
BELHEUR Maurice, *aide-médico psychologique internat (31.08.08)*
BOUILLARD Danièle, *animatrice 2e catégorie internat (31.08.08)*
BROCHET Nolwenn, *ergothérapeute (29.06.08)*
CHABIN Martine, *agent de service intérieur internat (08.07.08)*
MERCIER Brigitte, *animatrice 1re catégorie internat (31.10.07)*

MAS MONTBERT
BASTOS Maria, *aide soignante - internat (08.02.08)*
BESSE KIRSNER Marie-Hélène, *médecin généraliste (08.02.08)*
GAZEAU Bernadette, *veilleur de nuit (08.11.07)*
GRIVEAU Christiane, *infirmière (08.08.08)*
HACHET Gérald, *animateur 2e catégorie - internat (31.08.08)*
PROU Philippe, *aide soignant - internat (17.03.08)*

SIÈGE
DA ROCHA HARDI Louise-Marie, *assistante sociale (01.03.08)*
GUILLAUD Marie-Christine, *responsable service social (31.10.07)*
SCHEIDEGGER Julie, *technicienne qualifiée (11.12.07)*

MOBILITÉ

EMP NANTES/SAINT-HERBLAIN > IME CHANZY
ADRIEN Élise *(13.02.08)*

CAA NANTAIS > MAS MONTBERT
ALLAIN Gilles *(28.10.07)*
ROUAULT Marie-Claire *(28.10.07)*

CAA HAUTE-MITRIE > MAS MONTBERT
BODY Rémy *(28.10.07)*
FORGERIT Anne *(28.10.07)*

ESAT CHÂTEAUBRIANT > CAA NORT-SUR-ERDRE
CREMET Jean-Louis *(30.11.07)*

IME SAINT-HILAIRE > IME SORINIÈRES
DESBOIS Jean-Luc *(25.08.08)*

IME VALLET > EMP NANTES / SAINT-HERBLAIN
LE ROUZO Pascaline *(25.08.08)*

ESAT ANCENIS > ESAT NANTES
LEFEUVRE Jennifer *(31.08.08)*

ESAT GÉTIGNÉ > IME VALLET
MESNIL Luc *(01.11.07)*

IME SORINIÈRES > IME SAINT-HILAIRE
ROTHAIS Virginie *(25.08.08)*

EA ORVAULT > ESAT SAINT-HERBLAIN
ROUILLE Cécile *(21.01.08)*

MAS BOUGUENAIS > FOYER DE VIE BOUAYE
ROUSSEAU Marjorie *(15.10.07)*

FAM CARQUEFOU > CAA ORVAULT
TATARD Nelly *(25.08.08)*

PROJET EUROPÉEN de création théâtrale avec des personnes handicapées

Pratiques théâtrales au CAT les ateliers de la MÉE

En 1980, les membres de l'équipe du CAT de Châteaubriant découvrent l'expérience de l'Oiseau Mouche, compagnie de théâtre composée de personnes handicapées.

En 2004, le Centre d'aide par le travail a souhaité développer un projet européen basé sur ses pratiques artistiques, en partenariat avec le Conseil général de Loire-Atlantique et avec chacune des structures partenaires européennes (deux en Allemagne, une en Pologne et le CAT de Châteaubriant) ayant des compétences en théâtre et en musique.

Le CAT de Châteaubriant est le coordinateur transnational du projet en partenariat avec Alexis Chevalier, metteur en scène au Théâtre Messidor pour la coordination artistique.

Une idée audacieuse lancée comme un défi

Créer une œuvre théâtrale commune réunissant trois équipes européennes (française allemande et polonaise, de six comédiens chacune), semble bien être un pari fou, lorsqu'en février 2006 des représentants de ces trois pays se rencontrent pour la première fois à Hambourg.

C'est pourtant le véritable intérêt de ce projet : trouver une organisation et se donner les moyens de réaliser ensemble une pièce de théâtre, pour s'approprier l'Europe et, à son échelle, partager le même espace communautaire.

Le théâtre Messidor, troupe professionnelle implantée à Châteaubriant, est sollicitée pour conduire la recherche artistique et assurer la mise en scène générale.

Le voyage de création

Dans chaque pays, une pratique théâtrale existe depuis plusieurs années comme en Allemagne à Johannishag (près de Brème) ou en France au centre d'aide par le travail de Châteaubriant.

En Pologne, au sein de l'association de Szczecin, l'atelier est en renaissance après quelques mois d'interruption.

Établi sur trois ans (2007-2009), le voyage de création va se structurer en diverses étapes :

- des rencontres d'organisation entre les différents partenaires pour établir les règles et le financement du projet,
- des rencontres de réalisation artistique avec les 18 comédiens et comédiennes issus des trois pays partenaires,
- des ateliers hebdomadaires de recherche et de création à l'intérieur de chaque structure,
- des liens de communication étroits et permanents par e-mail.

THÉÂTRE
Ils sont partis en Pologne

Vous êtes partis en Pologne… Alors, qu'est-ce que ça fait de prendre l'avion, vos impressions ?

Dimitri : *J'ai eu peur au décollage !* (en effet, Dimitri demandait au pilote de ralentir car l'avion allait trop vite selon lui !).

Cédric : *C'était très impressionnant !*

Quel a été votre itinéraire ?

Dimitri : *Nous sommes partis en minibus de Châteaubriant à 5h15 du matin pour nous rendre à Angers. Ensuite, nous avons pris le TGV pour rejoindre Paris/Roissy. À la gare de Roissy, nous avons pris une navette pour l'aéroport. L'accueil à l'aéroport a été très sympa. Nous avons décollé vers 12h45 pour Varsovie. Nous sommes arrivés vers 16h. Puis, nous avons dû prendre un autre avion pour* Szczecin *(c'était un bimoteur d'une capacité de 50 à 60 places). Nous sommes arrivés vers 19h.*

Comment avez-vous été accueillis ? Et par qui ?

Cédric : *Nous avons été accueillis par la délégation polonaise : Maria, la directrice de l'établissement, le directeur adjoint, puis par la traductrice Gosia. Nous avions encore 40 km à faire pour nous rendre à* Szczecin.

Où avez-vous été hébergés ?

Dimitri : *À l'hôtel, nous étions deux par chambre. C'était un bel hôtel ! Là-bas nous avons retrouvé nos collègues allemands.*

Comment avez-vous trouvé la nourriture polonaise ? Est-ce que c'est différent de chez nous ?

Cédric : *Le matin, le petit déjeuner est très copieux : il y a des concombres, des œufs, du fromage blanc, des croissants, différents petits pains, du thé et du café ! Vers 13h /13h30, nous allions au restaurant, le soir également. En entrée, il y avait toujours des crudités (du choux râpé en particulier). Les plats étaient toujours décorés avec des rondelles d'orange ou de raisins frais. Nous pouvions boire de la bière, du thé servi en mangeant, du jus d'orange… le vin était servi au verre. Un soir, nous avons dîné dans la crypte d'une vieille chapelle… nous avons apprécié ce moment-là !*

Vous avez répété pour la pièce de théâtre. Comment avez-vous travaillé ? Quel était le programme de vos journées ?

Dimitri : *Le vendredi matin, nous sommes partis pour le théâtre de Wies aw, c'est le metteur en scène polonais. Là-bas, nous avons fait la connaissance des comédiens polonais. Dans un premier temps, avec l'aide d'Alexis, chacun s'est présenté… Ensuite, chaque pays a montré le travail qu'il avait réalisé sur le thème de la différence puis, enfin, nous avons travaillé tous ensemble.*

Cédric : *Tous les matins étaient consacrés au travail. L'après-midi, nous pouvions nous reposer ou visiter. En fait, nous avons eu peu de temps pour visiter mais nous avons tout de même pu voir Szczecin, son vieux quartier, le château, l'opéra… Nous avons eu de la chance, il a fait très beau. Le vendredi après-midi à 14h, nous avons été reçus à la mairie. Le maire a fait un discours puis chacun a reçu un livre sur Szczecin. Le soir, nous sommes allés écouter des percussions… Nous avons bien apprécié* Le Boléro *de Ravel… Le concert terminé, nous sommes allés dîner dans un restaurant grec.*

Comment avez-vous communiqué entre vous ?

Dimitri : *On s'est débrouillé avec les interprètes. L'anglais était utilisé, puis on a aussi utilisé les gestes. Christophe a eu de bonnes relations avec le guitariste allemand.*

Avez-vous rapporté des souvenirs ?

Cédric : *On a rapporté de la vodka , des chocolats et aussi quelques photos…*

Nos collègues polonais…

Alexis Chevalier, notre metteur en scène

L'équipe de Châteaubriant devant la mairie de Szczecin

Nos acteurs en pleine répétition !

Nos collègues et allemands !!!

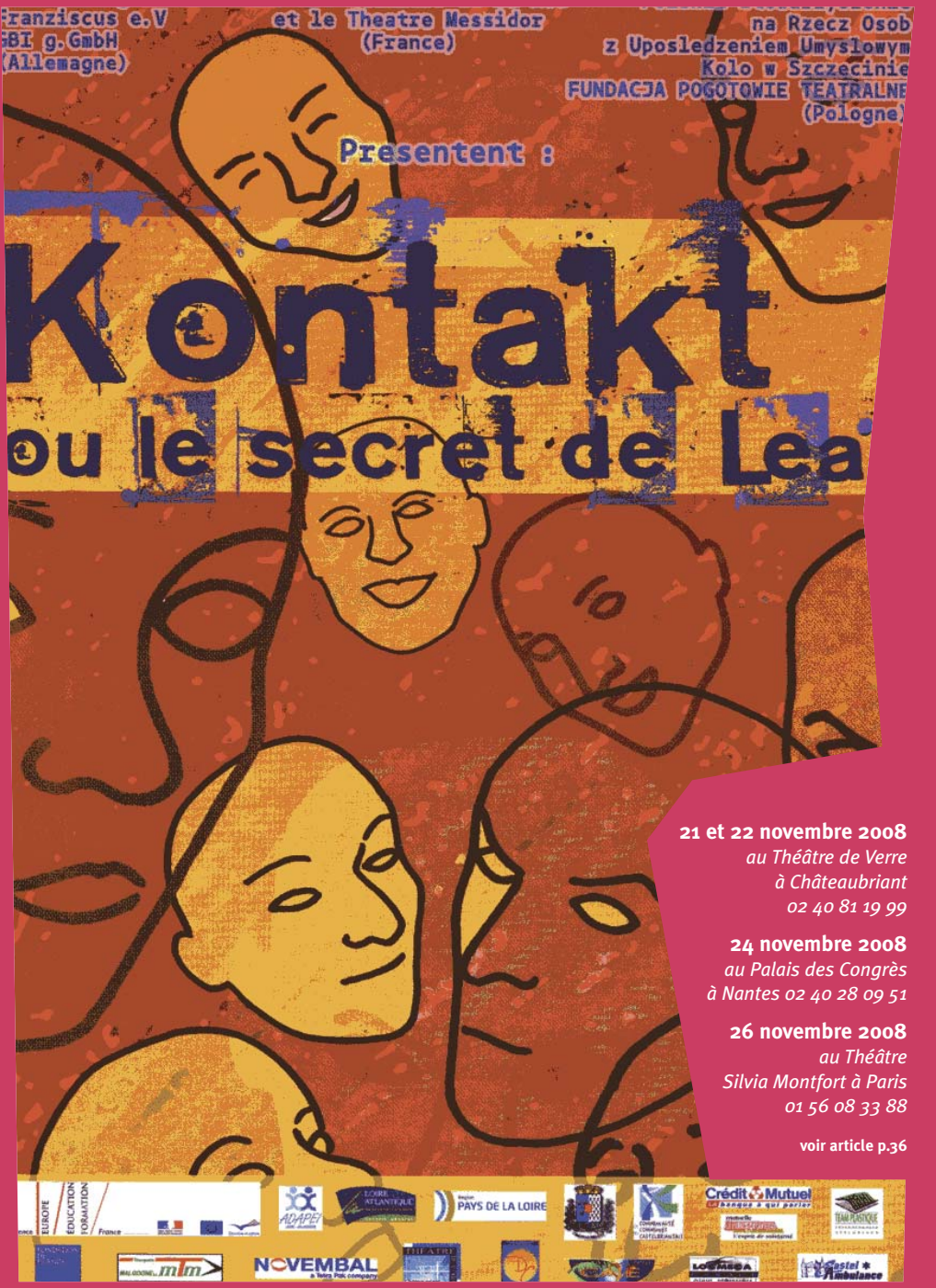

21 et 22 novembre 2008
au Théâtre de Verre
à Châteaubriant
02 40 81 19 99

24 novembre 2008
au Palais des Congrès
à Nantes 02 40 28 09 51

26 novembre 2008
au Théâtre
Silvia Montfort à Paris
01 56 08 33 88

voir article p.36